

## COMMUNIQUE

---

Zofingue, le 25 novembre 2025

### Résultat des négociations salariales

Chers membres,

Les résultats des négociations salariales 2026 avec les partenaires sociaux de la CCT Carrosserie (Syna, Unia et carrosserie suisse) sont désormais définitifs.

L'ajustement des salaires se présentera ainsi (salaire mensuel sur une base de 100 %) :

1. Les salaires jusqu'à CHF 5 500 feront l'objet d'une augmentation générale de CHF 25 par mois en 2026.
2. En 2026, 2027 et 2028, les salaires minimums seront augmentés de CHF 25 par mois chaque année dans toutes les catégories.

Le personnel nouvellement engagé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 **et** dont le salaire est supérieur au salaire minimum (différence d'au moins CHF 25) ne bénéficiera **pas** des adaptations susmentionnées en 2026. Les augmentations de salaire accordées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 sont prises en compte. En revanche, les nouveaux salaires minimums s'appliquent sans restrictions.

#### Explications et exemples

Il n'est pas prévu de « double augmentation ». En d'autres termes, si la personne employée a déjà bénéficié d'une augmentation de CHF 25 (salaire minimum), une deuxième augmentation de CHF 25 (salaire effectif) n'est pas prévue. Dans un premier temps, l'ajustement au salaire minimum est effectué, si l'augmentation est inférieure à l'augmentation convenue pour les salaires effectifs. Le reste est ajouté. Ce n'est pas le cas en 2026, puisque les deux augmentations sont de CHF 25 chacune.

**Collaborateur/trice A** ; travaille actuellement au salaire minimum pour un CFC de 4 ans (première année après la fin de l'apprentissage) de CHF 4 625 par mois. Le collaborateur/La collaboratrice A reçoit un salaire d'au moins CHF 4 650 par mois (+CHF 25) à partir de janvier 2026 -> pas de cumul avec l'augmentation du salaire minimum.

**Collaborateur/trice B** ; termine son apprentissage CFC (de 4 ans) à l'été 2026 et a également droit à un salaire minimum d'au moins CHF 4 650 par mois.

**Collaborateur/trice C** ; n'a pas de diplôme en carrosserie, commence à travailler pour la première fois en janvier 2026 dans une entreprise de carrosserie et perçoit un salaire minimum de CHF 4 225 par mois.

### Tableau d'exemple

Emploi depuis	Salaire 2025	Adaptation du salaire en cours d'année		Salaire au 01.01.2026	Remarques
		avant le 30.06.2025	après le 30.06.2025		
01.07.2025	4625 (salaire minimum)	0	0	4650	Salaire minimum 2026
01.12.2025	4630	0	0	4650	Salaire minimum 2026
01.10.2025	4650	0	0	4650	Sans changement
01.06.2025	4650	0	0	4675	+25 à 5500
01.01.2025	4625 (salaire minimum)	0	25	4650	Sans changement
01.01.2025	4625 (salaire minimum)	0	20	4650	Salaire minimum 2026
01.01.2025	4625 (salaire minimum)	25	0	4675	+25 à 5500
01.01.2025	4625 (salaire minimum)	20	0	4670	+25 à 5500

Le résultat de l'ajustement des salaires 2026 sera publié comme d'habitude dans l'annexe 8 de la convention collective de travail sur **carrosseriesuisse.ch** ou **cpn-carrosserie.ch**.

Aucun accord n'a été trouvé sur le salaire minimum pour le CFC de 3 ans, qui doit selon nous être géré comme une catégorie supplémentaire (en plus des catégories « CFC de 4 ans », « AFP » et « Sans diplôme dans la branche de la carrosserie »). Les discussions afférentes reprendront dans le cadre des négociations salariales de l'année prochaine. Pour 2026, nous vous recommandons un salaire minimum de CHF 4 300 pour un CFC de 3 ans (réparateur/trice).

**Pour toute question, veuillez vous adresser à**

carrosserie suisse

Téléphone 062 745 90 80

info@carrosseriesuisse.ch